

PRESTATION EXEPTIONNELLE GARDE D'ENFANTS COVID 19

Il s'agit d'une aide financière exceptionnelle de 50 € à 100€ selon le quotient familial pour les agents ayant eu des difficultés de garde d'enfants âgés de 0 à 11 ans pendant la 5ème vague épidémique.

Vous pouvez faire la demande dès le 1 mars 2022

Les critères d'attribution sont:

➡ Avoir fait son dossier CGOS 2022

➡ Etre en activité

➡ Ce sera destiné aux enfants de 0 à 11 ans

➡ Un versement Unique au 1er juillet 2022 et session de rattrapage Aout ou Septembre 2022

➡ Le montant de la prestation varie selon le QF de 50€ à 100€ par enfant. Ouverture de la prestation au-delà du QF plafond:

★ Prestation imposable sur le revenu
(Mais non soumis à cotisation sociales)

QF NC	50€
0 à 480	100€
480,01 à 580	100€
580,01 à 680	100€
680,01 à 780	90€
780,01 880	80€
880,01 à 1030	70€
1030,01 et +	50€



Un formulaire spécifique sera à disposition prochainement, les agents devront apporter des explications de leurs difficultés.

Il faudra formuler une déclaration sur l'honneur sans obligation de transmettre des justificatifs.

Les demandes seront présentées en Commission Permanente des Aides et secours pour validation

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS RAPPROCHEZ VOUS DE VOS REPRESENTANTS CGT

Contact: cgtcgosnormandie@gmail.com